



## Le libre échange en vrai... Promesses et réalités de l'ALENA : 1er volet - l'emploi

*Ce traité de libre-échange, signé par les trois pays d'Amérique du Nord (États-Unis, Canada et Mexique) a été mis en œuvre en 1994. Il a donc un peu plus de 20 ans et on peut faire le point sur les promesses faites alors et les réalités d'aujourd'hui.*



**Au Canada**, la promesse de l'amélioration de la qualité des emplois – hautement qualifiés, bien payés – ne s'est pas concrétisée. Au contraire, les emplois perdus dans les secteurs exposés à la concurrence internationale ont été remplacés par des emplois moins qualifiés et moins bien payés dans le secteur des services tandis que dans le secteur manufacturier l'emploi a reculé. Les formes d'emplois précaires ont connu une croissance fulgurante affectant particulièrement les femmes et les jeunes.

**Au Mexique**, le taux de chômage officiel a doublé en 20 ans, seuls les emplois précaires ont augmenté affectant

principalement les femmes. Dans le secteur agricole des millions de paysans ont dû quitter leurs terres pour émigrer aux USA ou dans les usines de transformation (maquiladoras) en laissant la place aux narco-trafiquants.



**Aux USA**, dans une période qui a connu de grands bouleversements industriels : automobile, faillite Enron, gaz de schistes, Internet (Google, Amazon, Facebook, ...) et contrairement aux promesses de création de 170.000 emplois par an, plus de 845.000 travailleurs ont été enregistrés pour perte d'emploi due aux importations venant du Mexique et du Canada ou à la délocalisation de leurs entreprises vers ces deux pays.

*(Dans le prochain numéro nous ferons un point sur les revenus)*



# Les brèves du libre échange

## L'URUGUAY REJETTE LE TISA, EQUIVALENT DU TAFTA

Début février, l'Uruguay a décidé de mettre fin à sa participation aux négociations secrètes relatives à l'accord sur le commerce des services (TISA). Cette décision résulte d'une forte pression exercée par les syndicats et mouvements populaires, qui a culminé dans une grève générale sur ce sujet, la première de ce genre au monde. On notera que le TISA concerne plus de pays que le TAFTA et les TPP (Traité Transpacifique) réunis : 52 pays, l'Uruguay venant de refuser d'être le 53<sup>e</sup>.

## LE TRAITÉ TRANSPACIFIQUE EN DEBAT AUX USA

Ce projet de libre-échange a été signé le 4 février 2016. Les Parlements des 12 États signataires (\*) doivent maintenant le ratifier. Aux USA, il y a bien peu de chances qu'il le soit avant l'investiture du nouveau président (début 2017). Dans l'attente, divers rapports sont publiés. Sans surprise, on apprend que l'un d'eux prévoit un impact positif de 0,5% de croissance par an et un dopage des exportations, alors que pour un autre, l'impact sur la croissance serait le même – mais négatif – avec à la clé la disparition de 448 000 emplois sur dix ans. C'est à peu près le même type de pronostic qui avait été émis pour l'ALENA. On connaît les résultats !

(\*) USA, Canada, Mexique, Chili, Pérou, Japon, Malaisie, Vietnam, Singapour, Brunei, Australie, Nouvelle-Zélande.

## LES MAGISTRATS ALLEMANDS REJETTENT LA COUR D'ARBITRAGE PROPOSÉE PAR LA COMMISSION

Le tribunal arbitral pour les différends États/investisseurs (ISDS) prévu par le TAFTA rencontre une forte opposition en Europe. Aussi la Commission a-t-elle proposé un nouveau projet (ICS / Investment Court System) qui ne modifie qu'à la marge le projet initial. Au-delà de toutes les finesses juridiques, le verdict de l'Association des Magistrats allemands est sans appel : elle ne voit aucune nécessité de créer une juridiction spéciale pour les investisseurs. De plus l'Association souligne que ni la procédure pour la nomination des juges de l'ICS, ni leur statut ne satisfont les exigences internationales pour garantir l'indépendance des tribunaux. **Une prise de position à faire connaître à nos élu.e.s !**

## La commune de Brax adopte une motion sur le TAFTA

Le Conseil Municipal de Brax a adopté à l'unanimité, le 16 novembre 2015, la motion suivante : « Le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union Européenne, dont la France, ont approuvé le mandat donné à la Commission Européenne pour négocier un accord commercial transatlantique (TAFTA, aussi connu sous le nom de TTIP ou GMT) entre l'Union européenne et les États-Unis.

Il est clairement précisé aux articles 4, 23, 24, 27 et 45 du mandat européen que les termes de l'Accord en négociation s'appliqueront aux municipalités et autres collectivités territoriales.

A l'instar de l'Assemblée Nationale dans sa résolution du 22 mai 2014, la Ville de Brax réaffirme les valeurs auxquelles elle est attachée : le débat démocratique, la confiance mutuelle, le respect du principe de précaution ainsi que les préférences collectives à l'échelle européenne et locale en matière culturelle, sanitaire, sociale et environnementale.

Elle souhaite que les conséquences des négociations en cours n'entravent d'aucune manière nos marchés publics, nos politiques locales en matière d'emploi, d'agriculture durable, et de défense de nos services publics tels que les régies locales.

Elle fait le constat que l'opacité dans laquelle les négociations sont menées tient les citoyens à l'écart et que cette perspective soulèvent de nombreuses et légitimes inquiétudes chez les européens et notamment en France et à Brax.

La commune de Brax demande l'ouverture d'un débat sur le TAFTA au sein des parlements nationaux comme au sein du parlement européen, impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales, socioprofessionnelles et associatives ainsi que des populations. »

**Le commune de Brax rejoint, par ce vote, de nombreuses collectivités comme Tournefeuille, Castanet ou bien encore l'Union qui demandent transparence et débats autour du TAFTA.**